



COMMISSION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES **2025-2027**

Publication : septembre 2025



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
PORTRAIT DE LA CCQ	4
MANDAT DE LA CCQ	4
ENGAGEMENTS DE LA CCQ AUPRÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES	5
ENGAGEMENTS AUPRÈS DE SON PERSONNEL ET DE SA CLIENTÈLE	5
DÉTERMINATION DES OBSTACLES PRIORISÉS ET DES MESURES RETENUES POUR 2025-2027	6
INCLUSION ET FORMATION DU PERSONNEL DE LA CCQ	7
ACCESSIBILITÉ AUX LOCAUX ET AUX BÂTIMENTS DE LA CCQ	11
ACCESSIBILITÉ AUX PRODUITS ET SERVICES OFFERTS	12
ACCESSIBILITÉ À L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION	16
GROUPE DE TRAVAIL RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION	18
COORDONNATRICE DE SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES	19
ANNEXE : BILAN 2024 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2022-2024	20



INTRODUCTION

Depuis de nombreuses années, la Commission de la construction du Québec (CCQ) s'investit dans l'inclusion des personnes handicapées en réduisant les obstacles vécus tout au long de leur carrière. D'ailleurs, ses efforts ont été reconnus par l'Office québécois des personnes handicapées, dont le jury du prix « À part entière 2016 » l'a nommée finaliste dans la catégorie « Ministères et leurs réseaux, organismes publics et parapublics ». Cette reconnaissance a permis de valoriser le travail du personnel de la CCQ qui fait une différence dans l'offre de service à la clientèle.

Dans le processus de renouvellement du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées, la CCQ présente un plan prévu sur trois ans, soit de 2025 à 2027. Le bilan 2024 est disponible en annexe.

Le plan d'action de la CCQ est établi conformément à l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, chap. E-20.1).

Le plan d'action de la CCQ contribue à la promotion d'une industrie plus inclusive et respectueuse des besoins des personnes handicapées et de leur famille. Plus particulièrement, il a été conçu en réalisant l'inventaire d'obstacles que peuvent vivre les personnes handicapées et vise à mettre en place des mécanismes de correction afin de diminuer les enjeux qui touchent l'intégration à l'industrie de la construction de ces personnes. Les groupes visés par les mesures de ce plan d'action sont :

- les membres du personnel de la CCQ;
- les travailleurs et travailleuses de l'industrie de la construction, actuels ou retraités;
- les entreprises de l'industrie;
- le grand public qui recherche des informations sur l'industrie ou sur les services offerts par la CCQ.

PORTRAIT DE LA CCQ

La CCQ est chargée par le gouvernement du Québec de mettre en œuvre la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (loi R-20) et les règlements qui s'y rattachent. Cette mission comporte trois volets distincts, qui reflètent l'évolution du cadre législatif québécois relativement à l'industrie de la construction

SERVIR LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES ET LES EMPLOYEURS ET EMPLOYEUSES ET ADMINISTRER LES PROGRAMMES QUI LEUR SONT DESTINÉS

À ce titre, la CCQ exerce les responsabilités suivantes :

- Administrer les régimes d'avantages sociaux négociés dans le cadre des conventions collectives sectorielles et assurer leur développement;
- Gérer les fonds qui lui sont confiés de façon à favoriser la pérennité des programmes qu'ils soutiennent;
- Satisfaire les besoins de main-d'œuvre et maintenir ses compétences à un niveau élevé;
- Offrir un service de référence de main-d'œuvre.

VEILLER À LA CONFORMITÉ AU SEIN DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Ce rôle s'articule autour de trois axes :

- Assurer le respect des conventions collectives sectorielles des travailleurs de l'industrie de la construction assujettie à la *Loi R-20* et sa réglementation;
- Lutter contre le travail non déclaré, en vue de favoriser une concurrence loyale entre les entrepreneurs et entrepreneuses;
- Collaborer aux efforts de prévention et de lutte contre la corruption et à l'application des lois fiscales.

CONTRIBUER À SATISFAIRE LES BESOINS DE MAIN-D'ŒUVRE ET MAINTENIR SES COMPÉTENCES À UN NIVEAU ÉLEVÉ

En collaboration avec ses partenaires, les ministères et les organismes concernés, la CCQ doit :

- Élaborer et mettre en œuvre des mesures dans les domaines de la main-d'œuvre et de l'emploi, en particulier celles visant à favoriser l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre;
- Promouvoir le développement et le perfectionnement de la main-d'œuvre;
- Améliorer l'offre de main-d'œuvre, en mettant en place des mesures favorisant notamment l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre représentative de la diversité ou issue d'autres groupes sous-représentés dans l'industrie.

La CCQ est composée d'une équipe de 1 310 employés. En date du 31 décembre 2024, elle comptait 12 membres du personnel s'identifiant en tant que personnes handicapées.



ENGAGEMENTS DE LA CCQ AUPRÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES

Avec la mise en œuvre du plan d'action, la CCQ s'engage à accroître la participation sociale des personnes handicapées dans l'industrie de la construction. La politique gouvernementale *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité* définit la personne handicapée comme « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes. »

Engagements auprès de son personnel et de sa clientèle

La *Déclaration de service à la clientèle* contient les engagements de la CCQ et de son personnel envers sa clientèle. Ces engagements expriment la volonté de la CCQ d'offrir un service de qualité, plus particulièrement à la main-d'œuvre et aux employeurs de l'industrie de la construction. Cette déclaration s'inscrit dans la continuité de la *Politique de service à la clientèle* adoptée en 1998 par la CCQ. En poursuivant le virage technologique de son offre de service, la CCQ continue à servir sa clientèle par téléphone, par courrier postal, par l'entremise de son site Web et en personne par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux. La CCQ s'est notamment engagée à offrir des services adaptés aux personnes ayant une limitation fonctionnelle.



DÉTERMINATION DES OBSTACLES PRIORISÉS ET DES MESURES RETENUES POUR 2025-2027

Dans le cadre de l'élaboration du *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2025-2027*, les obstacles relevés dans les prochains tableaux tiennent compte des quatre axes suivants :

1. Inclusion et formation du personnel de la CCQ;
2. Accessibilité aux locaux et aux bâtiments;
3. Accessibilité aux produits et services offerts à la clientèle;
4. Accessibilité à l'industrie de la construction.

AXE 1

INCLUSION ET FORMATION DU PERSONNEL DE LA CCQ

OBSTACLE

MANQUE DE MOYENS
MIS EN PLACE POUR RECRUTER
DES PERSONNES HANDICAPÉES

OBJECTIF

FAVORISER L'EMBAUCHE DE
PERSONNES HANDICAPÉES AU SEIN
DES EFFECTIFS DE LA CCQ

Mesures mises en œuvre	Responsables	Échéanciers	Indicateurs de résultat
1. Augmenter la visibilité de la Commission de la construction du Québec comme employeur auprès des personnes handicapées	Direction des ressources humaines et transformation	En continu	Nombre de postes partagés aux organismes d'employabilité destinés aux personnes handicapées Nombre d'initiatives ou d'événements en lien avec les personnes handicapées auxquels la CCQ a participé Nombre de candidatures reçues de personnes s'auto-identifiant comme personnes handicapées
2. Réaliser un bilan de la diversité (incluant les personnes handicapées) auprès du personnel de la CCQ dans le cadre du renouvellement du Programme d'accès à l'égalité à l'emploi (PAEE)	Direction des ressources humaines et transformation	Annuellement	Taux de représentation de personnes handicapées parmi les membres du personnel, basé sur l'identification volontaire

OBSTACLE

MANQUE DE CONNAISSANCES DU PERSONNEL AU SUJET DES BESOINS PARTICULIERS DES PERSONNES HANDICAPÉES

OBJECTIF

SENSIBILISER LES MEMBRES DU PERSONNEL AUX CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES HANDICAPÉES ET AUX MESURES FAVORISANT L'ACCESSIBILITÉ

Mesure mise en œuvre	Responsables	Échéancier	Indicateur de résultat
3. Sensibiliser le personnel de la CCQ aux notions de diversité et d'inclusion, notamment en ce qui concerne les personnes handicapées	Direction des ressources humaines et transformation Direction du service à la clientèle	En continu	Nombre d'heures de formation des membres du personnel en lien avec la diversité et l'inclusion Statistiques de consultation de la section sur l'équité, la diversité et l'inclusion de l'Intranet ainsi que des nouvelles Web internes sur le sujet Nombre de ressources de la direction du service à la clientèle ayant reçu de l'information spécifique sur les personnes handicapées dans les formations leur étant destinées
4. Sensibiliser l'équipe de l'approvisionnement sur l'approvisionnement accessible et leur distribuer la documentation de l'OPHQ (guide de l'approvisionnement accessible)	Direction de l'approvisionnement	Annuellement	Pourcentage de l'équipe de l'approvisionnement ayant reçu le Guide sur l'approvisionnement et suivi les capsules d'autoformation de l'OPHQ

OBSTACLE

MANQUE DE POSTES DE TRAVAIL RÉPONDANT AUX BESOINS DES PERSONNES HANDICAPÉES

OBJECTIF

ADAPTER LES POSTES DE TRAVAIL AUX BESOINS DU PERSONNEL AYANT UN HANDICAP

Mesure mise en œuvre	Responsable	Échéancier	Indicateur de résultat
5. Offrir sur demande à tout membre du personnel ayant un handicap les services d'évaluation de ses besoins en ergonomie et en adaptation	Direction des ressources humaines et transformation	En continu	Nombre de demandes en ergonomie



OBSTACLE

MÉCONNAISSANCE DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES EN CAS D'URGENCE OU LORS DE SITUATIONS PARTICULIÈRES

OBJECTIFS

ADAPTER LE PLAN D'ÉVACUATION POUR ASSURER LE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL HANDICAPÉ, LE FAIRE CONNAÎTRE DES INTERVENANTS(ES) CONCERNÉS(ES) ET S'ASSURER DE SON EFFICACITÉ

Mesure mise en œuvre	Responsable	Échéancier	Indicateurs de résultat
6. Rendre accessibles les informations sur les mesures d'urgence afin d'encourager les personnes en situation de handicap qui ont besoin d'un plan d'intervention personnalisé à en faire la demande	Direction des ressources humaines et transformation Section de la gestion immobilière	Annuellement	Publication de l'information



AXE 2

ACCESSIBILITÉ AUX LOCAUX ET AUX BÂTIMENTS DE LA CCQ

OBSTACLE

PROBLÈMES D'ACCESSIBILITÉ
DES PERSONNES HANDICAPÉES
À CERTAINS LOCAUX ET
BÂTIMENTS DE LA CCQ

OBJECTIF

ÉLIMINER OU RÉDUIRE, SELON LE CAS,
LES OBSTACLES RELATIFS À L'ACCÈS
AUX LOCAUX ET AUX BÂTIMENTS

Mesures mises en œuvre	Responsables	Échéanciers	Indicateurs de résultat
7. Permettre aux personnes handicapées d'accéder aux locaux et bâtiments en priorisant différentes améliorations en lien avec l'accessibilité universelle	Section de la gestion immobilière	En continu	État d'avancement de la réalisation d'un audit d'accessibilité universelle pour tous les bureaux État d'avancement de la priorisation et de la budgétisation des améliorations en lien avec l'accessibilité universelle Nombre d'améliorations en cours ou exécutées

AXE 3

ACCESSIBILITÉ
AUX PRODUITS ET
SERVICES OFFERTS

OBSTACLE
FAIBLE CONNAISSANCE DE
LA CLIENTÈLE RELATIVEMENT
AUX SERVICES QUI LEUR
SONT OFFERTS

OBJECTIF
INFORMER LA CLIENTÈLE SUR LES
SERVICES QUI LEUR SONT OFFERTS

Mesure mise en œuvre	Responsable	Échéancier	Indicateur de résultat
8. Publier de l'information sur les différentes plateformes s'adressant à la clientèle externe	Section de la diversité et de l'innovation sociale Direction des affaires publiques et communications	En continu	Nombre de publications



OBSTACLE

DIFFICULTÉS D'ACCÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES AUX PLATEFORMES NUMÉRIQUES DE LA CCQ

OBJECTIFAMÉLIORER L'ACCÈS DES PERSONNES AYANT DES LIMITATIONS FONCTIONNELLES
AUX PLATEFORMES NUMÉRIQUES DE LA CCQ

Mesures mises en œuvre	Responsables	Échéanciers	Indicateurs de résultat
9. De manière générale, se coller aux bonnes pratiques identifiées dans les standards WCAG 2.0 AA dans nos façons d'intégrer et de produire du contenu pour le Web et dans tous développements ou évolutions pour nos sites Web	Direction des affaires publiques et des communications	En continu	Mesures déployées au cours de l'année pour améliorer l'accessibilité numérique

OBSTACLE**DIFFICULTÉS D'ACCÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES AUX EXAMENS DE QUALIFICATION****OBJECTIF****FACILITER LE PROCESSUS D'ÉVALUATION AUX PERSONNES AYANT DES LIMITATIONS FONCTIONNELLES**

Mesures mises en œuvre	Responsables	Échéanciers	Indicateurs de résultat
10. Accorder, sur demande, plus de temps pour compléter l'examen de qualification	Direction de la formation professionnelle	En continu	Nombre de séances pour lesquelles du temps supplémentaire a été accordé pour la complétion d'un examen
11. Offrir gratuitement, sur demande, aux personnes admissibles, une séance individuelle lors de la passation d'un examen de qualification	Direction de la formation professionnelle	En continu	Nombre de séances individuelles offertes
12. Offrir gratuitement, sur demande, aux personnes admissibles les services d'un lecteur lors de la passation d'un examen de qualification	Direction de la formation professionnelle	En continu	Nombre de séances avec lecteur offertes,
13. Offrir gratuitement, sur demande, aux personnes admissibles, les services d'un interprète lors de la passation d'un examen de qualification	Direction de la formation professionnelle	En continu	Nombre de séances avec interprète offertes,

OBSTACLE
DIFFICULTÉS D'ACCÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES AUX ACTIVITÉS DE PERFECTIONNEMENT

OBJECTIF
FACILITER L'ACCÈS AUX FORMATIONS AUX PERSONNES AYANT DES
LIMITATIONS FONCTIONNELLES

Mesure mise en œuvre	Responsable	Échéancier	Indicateur de résultat
14. Offrir gratuitement, sur demande, aux personnes admissibles au Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction, les services d'un interprète et/ou d'un lecteur lors de la tenue des activités de perfectionnement	Direction de la formation professionnelle	En continu	Nombre d'activités de perfectionnement avec lecteur et/ou interprète offertes



AXE 4

ACCESSIBILITÉ À L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

OBSTACLE

DIFFICULTÉ D'INTÉGRATION DES PERSONNES AYANT DES LIMITATIONS FONCTIONNELLES AUX MÉTIERS ET OCCUPATIONS DE L'INDUSTRIE

OBJECTIF

AMÉLIORER LA REPRÉSENTATION DES PERSONNES AYANT UN HANDICAP AU SEIN DE LA MAIN-D'ŒUVRE DE L'INDUSTRIE

Mesures mises en œuvre	Responsables	Échéanciers	Indicateurs de résultat
15. Développer un plan d'inclusion pour l'industrie de la construction, incluant des mesures touchant les personnes handicapées	Section diversité et innovation sociale	En continu	Adoption du plan d'inclusion
16. Déployer de nouvelles mesures d'accès à l'industrie pour les groupes sous-représentés, incluant les personnes handicapées, dans le cadre de l'adoption de la <i>Loi modernisant l'industrie de la construction</i>	Direction des analyses stratégiques et de la diversité	En continu	Mesures déployées

ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION

Ce plan a été adopté le 10 septembre 2025 par le conseil d'administration de la CCQ.

Conformément à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, ce plan d'action est rendu disponible au public en format électronique sur le site Web de la CCQ, au ccq.org. Il pourrait également être rendu disponible en média imprimé ou adapté sur demande auprès de la coordonnatrice de services aux personnes handicapées de la CCQ.

GROUPE DE TRAVAIL RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION

Le mandat d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'action a été confié à un groupe de travail composé de membres des différentes directions de la CCQ, incluant la coordonnatrice de services aux personnes handicapées. Au moins une personne du groupe s'identifie comme étant une personne handicapée. Les directions et sections représentées au groupe de travail pour l'idéation du plan d'action 2025-2027 sont :

- Direction des affaires publiques et des communications
- Direction de l'approvisionnement
- Direction de la formation professionnelle
- Direction des ressources humaines et de la transformation
- Direction du service à la clientèle
- Section de la diversité et de l'innovation sociale
- Section de la gestion immobilière



COORDONNATRICE DE SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Enfin, la personne responsable des services aux personnes handicapées est Josée Rochon, chargée de projet, section de la diversité et de l'innovation sociale. Les demandes d'information, les commentaires ou les suggestions sur le plan d'action ou sur les services offerts par la CCQ aux personnes handicapées peuvent lui être directement adressés.

Ses coordonnées sont :

Josée Rochon
Chargée de projet, diversité et innovation sociale
Direction des analyses stratégiques et de la diversité

Commission de la construction du Québec
8485, avenue Christophe-Colomb
Montréal (Québec) H2M 0A7

514 341-7740, poste 6787
Sans frais : 1 877 941-7740

josee.rochon@ccq.org



ANNEXE :

BILAN 2024 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2022-2024

Publication : septembre 2025





TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	22
ENGAGEMENTS DE LA CCQ AUPRÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES	23
ENGAGEMENTS AUPRÈS DE SON PERSONNEL ET DE SA CLIENTÈLE	23
GESTION DES PLAINTES	24
MESURES D'ACCOMMODEMENT	24
BILAN DES MESURES PRISES AU COURANT DE L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024	25
EMBAUCHE, FORMATION ET SENSIBILISATION DU PERSONNEL DE LA CCQ	26
INTÉGRATION DU PERSONNEL DE LA CCQ AYANT UN HANDICAP	29
ACCESSIBILITÉ AUX LOCAUX ET AUX BÂTIMENTS DE LA CCQ	31
ACCESSIBILITÉ AUX PRODUITS ET SERVICES OFFERTS À LA CLIENTÈLE	32
ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION	39
GROUPE DE TRAVAIL RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION	40
COORDONNATRICE DE SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES	41

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, la Commission de la construction du Québec (CCQ) s'investit dans l'inclusion des personnes handicapées en réduisant les obstacles vécus tout au long de leur carrière. D'ailleurs, ses efforts ont été reconnus par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), dont le jury du prix « À part entière 2016 » l'a nommée finaliste dans la catégorie « Ministères et leurs réseaux, organismes publics et parapublics ». Cette reconnaissance a permis de valoriser le travail du personnel de la CCQ qui fait une différence dans l'offre de service à la clientèle.

Dans le processus d'élaboration et de reddition de compte du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées, la CCQ a précédemment proposé un plan d'une durée de trois ans (2022-2024). Ainsi, ce document dresse le bilan des mesures prises en 2024. Les mesures planifiées pour la période 2025-2027 sont présentées dans le nouveau plan d'action.

Le plan d'action de la CCQ est établi conformément à l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, chap. E-20.1).

Le plan d'action de la CCQ contribue à la promotion d'une industrie plus inclusive et respectueuse des besoins des personnes handicapées et de leur famille. Plus particulièrement, il a été conçu en réalisant l'inventaire d'obstacles que peuvent vivre les personnes handicapées et vise à mettre en place des mécanismes de correction afin de diminuer les enjeux qui touchent l'intégration à l'industrie de la construction de ces personnes. Les groupes visés par les mesures de ce plan d'action sont :

- les membres du personnel de la CCQ;
- les travailleuses et travailleurs de l'industrie de la construction, actuels ou retraités;
- les entreprises de l'industrie;
- le grand public qui recherche des informations sur l'industrie ou sur les services offerts par la CCQ.

ENGAGEMENTS DE LA CCQ AUPRÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES

Avec la mise en œuvre du plan d'action, la CCQ s'engage à accroître la participation sociale des personnes handicapées dans l'industrie de la construction. La politique gouvernementale *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité* définit la personne handicapée comme « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ».

Engagements auprès de son personnel et de sa clientèle

La *Déclaration de service à la clientèle* contient les engagements de la CCQ et de son personnel envers sa clientèle. Ces engagements expriment la volonté de la CCQ d'offrir un service de qualité, plus particulièrement à la main-d'œuvre et aux employeurs de l'industrie de la construction. Cette déclaration s'inscrit dans la continuité de la *Politique de service à la clientèle* adoptée en 1998 par la CCQ. En poursuivant le virage technologique de son offre de service, la CCQ continue à servir sa clientèle par téléphone, par courrier postal, par l'entremise de son site Web et en personne par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux. La CCQ s'est notamment engagée à offrir des services adaptés aux personnes ayant une limitation fonctionnelle.



Gestion des plaintes

PLAINTES REÇUES ET TRAITÉES

En 2024, le Bureau des plaintes de la CCQ n'a été saisi d'aucune plainte ni d'aucun commentaire portant tant sur les documents et les services offerts au public pour les personnes handicapées. En cela, aucune mesure d'accommodement n'a dû être mise en place.

Du côté du service à la clientèle, six demandes d'information ont été enregistrées sous le sujet « Personnes handicapées ».

Mesures d'accommodement

LECTEURS ET INTERPRÈTES

Des services de lecteur et/ou d'interprète sont offerts par la CCQ aux personnes ayant une limitation fonctionnelle, afin de faciliter la passation des examens de qualification et la réalisation d'activités de perfectionnement.

Sur demande, une plage de temps est également accordée à la personne et à son interprète afin de s'entendre sur les signes qui seront employés. Il est aussi possible d'accorder, au besoin, plus de temps pour compléter l'examen de qualification.

En fonction de ces demandes, 94 séances d'examen avec lecteur ainsi que 3 avec interprète ont eu lieu afin de répondre à des besoins particuliers en raison de limitations fonctionnelles. Du temps supplémentaire a été accordé lors de 81 séances d'examen afin de permettre aux personnes en situation de handicap de finaliser leur examen. En ce qui concerne les activités de perfectionnement, quatre séances ont eu lieu avec interprète ou lecteur.



BILAN DES MESURES PRISES AU COURANT DE L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

CATÉGORIE

EMBAUCHE, FORMATION ET SENSIBILISATION DU PERSONNEL DE LA CCQ

OBSTACLE

MANQUE DE MOYENS
MIS EN PLACE POUR RECRUTER
DES PERSONNES HANDICAPÉES

OBJECTIF

FAVORISER L'EMBAUCHE DE
PERSONNES HANDICAPÉES AU SEIN
DES EFFECTIFS DE LA CCQ

Mesures mises en œuvre	Indicateurs	Résultats	Notes et/ou recommandations
1. Établir un partenariat avec le service de placement destiné aux personnes handicapées des cégeps et des universités pour diffuser les offres d'emploi disponibles à la CCQ	Nombre de postes affichés au service de placement destinés aux personnes handicapées, par année Nombre de curriculum vitae (CV) provenant des services de placement destinés aux personnes handicapées	La CCQ a participé à 4 événements carrières organisés par les services de placement et environ 80 postes ont été affichés	Il n'est pas possible de documenter le nombre de CV reçus spécifiquement de la part de personnes handicapées, car les services de placement sont offerts à toute la communauté étudiante
2. Établir un partenariat avec les services d'employabilité destinés aux personnes handicapées pour diffuser les offres d'emploi disponibles à la CCQ	Nombre de postes affichés dans les organismes d'employabilité destinés aux personnes handicapées, par année Nombre de curriculum vitae (CV) provenant des organismes d'employabilité	11 offres transmises 9 CV reçus	Des ententes de partenariat ont été établies avec 4 organismes Une alerte emploi a été mise en place
3. Effectuer une veille stratégique à propos des nouvelles pratiques pour l'intégration des personnes handicapées	Nombre d'initiatives effectuées suivant la veille	4 initiatives ont découlé des veilles stratégiques effectuées en continu	Campagne d'auto-identification. Mise à jour d'un indicateur dans le sondage de mobilisation Révision du plan stratégique pour inclure un indicateur EDI Midi conférence Nuense (neurodiversité)
4. Adapter, sur demande, le processus de sélection pour tenir compte du handicap de la personne postulante, notamment en s'assurant que les entrevues se déroulent dans des locaux accessibles universellement	Nombre de demandes et nombre de processus de sélection ajustés, par année	2 demandes d'accommodement ont été reçues et ont été satisfaites	
5. Réaliser un bilan de la diversité (incluant les personnes handicapées) auprès du personnel de la CCQ dans le cadre du renouvellement du Programme d'accès à l'égalité à l'emploi	Réalisation du bilan	Un bilan quantitatif des groupes visés par le PAÉE est réalisé trimestriellement	

OBSTACLE
MANQUE DE CONNAISSANCES DU PERSONNEL EN CONTACT AVEC LA CLIENTÈLE AU SUJET DES BESOINS PARTICULIERS DES PERSONNES HANDICAPÉES

OBJECTIF
SENSIBILISER LES MEMBRES DU PERSONNEL AUX CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES HANDICAPÉES ET AUX MESURES FAVORISANT L'ACCESSIBILITÉ

Mesure mise en œuvre	Indicateurs	Résultats	Notes et/ou recommandations
6. Traiter de l'accessibilité aux personnes handicapées dans les formations destinées aux nouveaux membres du personnel du service à la clientèle	Nombre de ressources ayant reçu la formation, par année	45 membres du personnel du service à la clientèle ont visionné des capsules d'autoformation	
7. Poursuivre la formation au personnel portant sur l'accueil des personnes handicapées par un organisme spécialisé dans ce domaine d'activité	Nombre de ressources ayant reçu la formation, par année	14 personnes ont participé à la formation 4 sont sur la liste d'attente en date du 31 décembre 2024	



OBSTACLE

MANQUE DE CONNAISSANCES DU PERSONNEL EN CONTACT AVEC LA CLIENTÈLE AU SUJET DES BESOINS PARTICULIERS DES PERSONNES HANDICAPÉES

OBJECTIF

SENSIBILISER LES MEMBRES DU PERSONNEL AUX CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES HANDICAPÉES ET AUX MESURES FAVORISANT L'ACCESSIBILITÉ

Mesures mises en œuvre	Indicateurs	Résultats	Notes et/ou recommandations
8. Créer des communications sensibilisant le personnel aux obstacles vécus par les personnes handicapées	Nombre de communications publiées	Des communications dans l'Intranet ont été diffusées pour la Journée internationale des personnes handicapées et la Semaine québécoise des personnes handicapées	
9. Sensibiliser le personnel de la CCQ aux notions de diversité et d'inclusion, notamment en ce qui concerne les personnes handicapées	Nombre de ressources ayant reçu une séance de sensibilisation	177 participations à différentes séances de formation	
10. Assister aux rencontres destinées aux coordonnateurs de services aux personnes handicapées et aux responsables de plans d'action offerte par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)	Nombre de rencontres ayant eu lieu	Non réalisée	Cela est fait uniquement au besoin
11. Distribuer le Guide sur l'approvisionnement accessible de l'OPHQ au personnel concerné	Nombre de ressources ayant reçu le Guide	Non réalisée	L'action pour 2023 a été faite en décembre et il a été prévu de présenter la documentation plutôt en début d'année, donc l'action sera réalisée en janvier 2025 sous forme améliorée (introduction des capsules, exemples concrets d'achats accessibles et retour sur la documentation dispensée en décembre 2023)

CATÉGORIE

INTÉGRATION DU
PERSONNEL DE
LA CCQ AYANT
UN HANDICAP

OBSTACLE

MANQUE DE POSTES DE TRAVAIL
RÉPONDANT AUX BESOINS DES
PERSONNES HANDICAPÉES

OBJECTIF

ADAPTER LES POSTES DE TRAVAIL
AUX BESOINS DES EMPLOYÉS
AYANT UN HANDICAP

Mesure mise en œuvre	Indicateur	Résultats	Notes et/ou recommandations
12. Offrir sur demande à tout membre du personnel ayant un handicap, les services d'évaluation de ses besoins en ergonomie et en adaptation	Nombre de demandes d'adaptation traitées par année	84 évaluations ergonomiques ayant mené à des adaptations ont été effectuées	Cette statistique englobe l'ensemble des évaluations liées ou non à une situation de handicap



OBSTACLE
MÉCONNAISSANCE DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES
EN CAS D'URGENCE OU LORS DE SITUATIONS PARTICULIÈRES

OBJECTIF
ADAPTER LE PLAN D'ÉVACUATION POUR ASSURER LE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL
HANDICAPÉ, LE FAIRE CONNAÎTRE DES INTERVENANTS CONCERNÉS ET S'ASSURER
DE SON EFFICACITÉ

Mesure mise en œuvre	Indicateurs	Résultats	Notes et/ou recommandations
13. Veiller à la mise à jour continue des plans d'évacuation personnalisés pour le personnel ayant besoin d'aide; désigner, annuellement, des personnes accompagnatrices en s'assurant qu'elles soient connues des collègues de travail ayant un besoin d'accompagnement; et nommer des substituts	Mise à jour de la liste des personnes handicapées et de leur localisation dans les bureaux de la CCQ Mise à jour de la liste des personnes accompagnatrices et des substituts	Mises à jour réalisées en continu	



CATÉGORIE

ACCESSIBILITÉ AUX LOCAUX ET AUX BÂTIMENTS DE LA CCQ

OBSTACLE

PROBLÈMES D'ACCESSIBILITÉ
DES PERSONNES HANDICAPÉES
À CERTAINS LOCAUX ET
BÂTIMENTS DE LA CCQ

OBJECTIF

ÉLIMINER OU RÉDUIRE, SELON LE CAS,
LES OBSTACLES RELATIFS À L'ACCÈS
AUX LOCAUX ET AUX BÂTIMENTS

Mesures mises en œuvre	Indicateurs	Résultats	Notes et/ou recommandations
14. Considérer l'accessibilité des personnes handicapées dans les offres soumises par les locateurs dans les projets de déménagement	Nombre de situations observées par année	La réfection du bureau de Gatineau a été repoussée en 2025 L'accès universel est prévu pour nos client(e)s et employé(e)s	
15. Mettre en œuvre des actions déterminées pour l'amélioration de l'accessibilité aux locaux et aux bâtiments	Nombre d'actions mises en œuvre	Une firme externe a été embauchée et travaille présentement sur la revue de tous nos sites	
16. Évaluer les procédures d'accessibilité aux stationnements pour les personnes handicapées	Nombre de changements proposés	La directive de stationnement n'a pas encore été revue et est projetée en 2025. Toutefois, les accès universels sont effectifs dans nos stationnements.	

CATÉGORIE

ACCESSIBILITÉ
AUX PRODUITS ET
SERVICES OFFERTS
À LA CLIENTÈLE

OBSTACLE

AUCUNE CONNAISSANCE QUANT
AU NOMBRE DE PERSONNES
HANDICAPÉES DANS L'INDUSTRIE
DE LA CONSTRUCTION

OBJECTIF

RECENSER LES OBSTACLES RENCONTRÉS PAR
LES PERSONNES HANDICAPÉES TRAVAILLANT
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION, AFIN
DE LEUR OFFRIR DES SERVICES APPROPRIÉS

Mesure mise en œuvre	Indicateur	Résultat	Notes et/ou recommandations
17. Comprendre le cheminement des travailleurs en démarche de réadaptation à la suite d'un accident sur un chantier de construction	Recensement des problèmes	Non réalisée	Cette mesure sera réévaluée dans le cadre de la démarche collaborative pour des plans d'inclusion dans l'industrie qui sera réalisée en 2025



OBSTACLE
FAIBLE CONNAISSANCE DE LA CLIENTÈLE RELATIVEMENT À LEURS BESOINS PARTICULIERS ET AUX SERVICES QUI LEUR SONT OFFERTS

OBJECTIF
INFORMER LA CLIENTÈLE SUR LEURS BESOINS ET SUR LES SERVICES QUI LEUR SONT OFFERTS

Mesure mise en œuvre	Indicateur	Résultats	Notes et/ou recommandations
18. Publier de l'information sur les différentes plateformes s'adressant à la clientèle externe	Nombre de publications	Des publications ont été partagées sur Facebook et LinkedIn lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées Le bilan 2023 et la mise à jour du PAPH 2022-2024 ont été diffusés sur le site Web de la CCQ Une nouvelle Web sur l'identification volontaire a été diffusée La page Web diversité et inclusion a été créée	
19. Mettre en évidence le programme Construire en santé dans la section « personnes handicapées » du site Web de la CCQ	Mise à jour effectuée	Cette action a été réalisée en 2023 et il n'y avait pas de suivi à donner en 2024	



OBSTACLE**DIFFICULTÉS D'ACCÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES AU SITE WEB DE LA CCQ****OBJECTIF****ADAPTER LE SITE WEB AUX EXIGENCES GOUVERNEMENTALES**

Mesures mises en œuvre	Indicateurs	Résultats	Notes et/ou recommandations
20. De manière générale, se coller aux bonnes pratiques identifiées dans les standards WCAG 2.0 AA dans nos façons d'intégrer et de produire du contenu pour le Web et dans tout développements ou évolutions	Mise en ligne du nouveau site Web respectant les normes WCAG 2.0 AA	L'équipe des communications numériques de la CCQ s'assure de façon continue d'intégrer de bonnes pratiques en accessibilité numérique dans la production et l'intégration des contenus Web	
21. Intégrer les outils utilisés par les personnes en situation de handicap dans nos tests utilisateurs (exemple : outil de lecteur audio) lors des activités de développement numérique	Tests utilisateurs réalisés par l'équipe de la CCQ en utilisant différents logiciels	À défaut d'utiliser des outils, pour tester les services en ligne améliorés (projet Mistral), la CCQ a mandaté une firme spécialisée en accessibilité Web pour produire un audit et accompagner la résolution des bogues liés à l'accessibilité	
22. Offrir aux personnes utilisatrices (clientèle externe ainsi que les usagers à l'interne) de l'information et des composants de l'interface utilisateur présentés de façon qu'il puisse les percevoir en proposant, par exemple, des équivalents textuels à tout contenu non textuel	Nombre d'équivalents textuels rendus disponibles	Des balises intégrant des équivalents textuels sont ajoutées à plusieurs images mises en ligne par l'équipe des communications numériques, et ce, autant sur les plateformes externes qu'internes (ex: Intranet de la CCQ)	
23. Sensibiliser toutes les firmes de développement de sites Web actuellement sous contrat aux normes sur l'accessibilité des sites Web et faire un rappel de ces normes au moment de l'attribution de chaque mandat	Nombre de firmes sensibilisées	Des requis précis concernant l'accessibilité ont été remis à Deloitte pour la conception des outils numériques dans le cadre de la transformation numérique	

OBSTACLE

DIFFICULTÉS D'ACCÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES AU SITE WEB DE LA CCQ

OBJECTIF

ADAPTER LE SITE WEB AUX EXIGENCES GOUVERNEMENTALES

Mesures mises en œuvre	Indicateurs	Résultats	Notes et/ou recommandations
24. Sensibiliser le personnel de la CCQ qui conçoit des contenus numériques (incluant les textes des plateformes) à la réalité des personnes aux limitations techniques. Par exemple, utiliser un vocabulaire simplifié	Fournir les textes simplifiés pour le Web	Un guide de rédaction a été conçu pour soutenir les membres du personnel de la CCQ dans l'accessibilité des contenus	
25. Proposer des composants de l'interface utilisateur et de navigation pour tous les usagers. Par exemple, permettre l'exécution de toutes les fonctionnalités à partir du clavier ou laisser suffisamment de temps à la personne utilisatrice pour lire et utiliser le contenu	Intégration des composants de l'interface utilisateur pour tous les usagers	La navigation de nos sites externes par le clavier est possible mais non optimale pour le moment. Cependant, la technologie choisie dans le cadre de la transformation numérique (Service Now) permettrait une navigation complète au clavier. Cela inclut des raccourcis clavier pour faciliter l'accès aux principales fonctions et éléments de l'interface	
26. Intégrer le contenu offert de manière qu'il puisse être interprété par des technologies d'assistance pour les personnes en situation de handicap (ex. : lecteur d'écran)	Contenu du site Web pouvant être interprété par les technologies d'assistance	Cette action a été réalisée en continu par l'équipe des communications numériques et par les équipes responsables de la transformation numérique des services en ligne de la CCQ	

OBSTACLE**DIFFICULTÉS D'ACCÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES AUX EXAMENS DE QUALIFICATION****OBJECTIF**

FACILITER LE PROCESSUS D'ÉVALUATION AUX PERSONNES
AYANT DES LIMITATIONS FONCTIONNELLES

Mesures mises en œuvre	Indicateurs	Résultats	Notes et/ou recommandations
27. Offrir gratuitement, sur demande, aux personnes admissibles les services d'un lecteur lors de la passation d'un examen de qualification	Nombre de séances avec lecteur offertes, par année	94 séances	
28. Offrir gratuitement, sur demande, aux personnes admissibles, les services d'un interprète lors de la passation d'un examen de qualification	Nombre de séances avec interprète offertes, par année	3 séances	
29. Accorder, sur demande, au travailleur et à l'interprète du temps afin de s'entendre sur les signes qui seront employés lors de la passation de l'examen de qualification	Nombre de séances avec temps supplémentaire accordé entre le travailleur et l'interprète pour les signes qui seront utilisés	3 séances	
30. Accorder, sur demande, plus de temps pour compléter l'examen de qualification	Nombre de séances ayant nécessité plus de temps pour l'achèvement d'un examen	81 séances	
31. Offrir des examens sur ordinateur portable par l'entremise d'un environnement Web répondant à la norme WCAG (2019)	Nombre de passations d'examens réalisés sur ordinateur portable	12 051 passations	

OBSTACLE
DIFFICULTÉS D'ACCÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES AUX ACTIVITÉS DE PERFECTIONNEMENT

OBJECTIF
FACILITER LE PROCESSUS D'ÉVALUATION AUX PERSONNES
AYANT DES LIMITATIONS FONCTIONNELLES

Mesures mises en œuvre	Indicateurs	Résultats	Notes et/ou recommandations
32. Offrir gratuitement, sur demande, aux personnes admissibles au Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction, les services d'un lecteur et/ou d'un interprète lors d'activités de perfectionnement	Nombre de séances avec lecteur et/ou interprète offertes, par année	4 séances	



OBSTACLE

DIFFICULTÉS D'INTÉGRATION OU DE RÉINTÉGRATION DES PERSONNES AYANT DES LIMITATIONS FONCTIONNELLES AUX MÉTIERS ET OCCUPATIONS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

OBJECTIF

AMÉLIORER LA REPRÉSENTATION AU SEIN DE L'INDUSTRIE DE LA MAIN-D'ŒUVRE AYANT UN HANDICAP

Mesures mises en œuvre	Indicateurs	Résultats	Notes et/ou recommandations
33. Sensibiliser les employeurs à l'intégration des personnes handicapées et à la réintégration en emploi des travailleurs ayant subi un accident de travail	Nombre de communications de sensibilisation	Non réalisée	Cette mesure sera réévaluée dans le cadre de la démarche collaborative pour des plans d'inclusion dans l'industrie qui sera réalisée en 2025
34. Offrir de l'information à propos des particularités du marché de l'emploi dans l'industrie de la construction aux organismes d'insertion en emploi pour les personnes handicapées	Nombre de rencontres avec des organismes communautaires	Une séance d'information pour les membres du ROSEPH a été réalisée	
35. Consulter les organismes d'insertion en emploi pour connaître leurs enjeux et rétroaction au sujet de l'accompagnement des personnes handicapées dans l'industrie	Nombre de rencontres avec des organismes communautaires	Un diagnostic a été entamé par le ROSEPH	
36. Diffuser les ressources fournies par les organismes en employabilité pour faciliter l'inclusion des personnes handicapées en milieu de travail	Nombre de communications diffusées	Non réalisée	Cette mesure sera réévaluée dans le cadre de la démarche collaborative pour des plans d'inclusion dans l'industrie qui sera réalisée en 2025

ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION

Ce bilan a été déposé à la rencontre du conseil d'administration du 10 septembre 2025.

Conformément à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, ce bilan et le plan d'action sont rendus disponibles au public en format électronique sur le site Web de la CCQ, au ccq.org. Ils pourraient également être rendus disponibles en média imprimé ou adapté sur demande auprès de la coordonnatrice de services aux personnes handicapées de la CCQ.

GROUPE DE TRAVAIL RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION

Le mandat d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'action a été confié à un groupe de travail composé de membres des différentes directions de la CCQ, incluant la coordonnatrice de services aux personnes handicapées. Au moins une personne du groupe s'identifie comme étant une personne handicapée. Les directions et sections représentées au groupe de travail pour l'idéation du plan d'action 2022-2024 et la réalisation du bilan 2024 sont :

- Direction des affaires publiques et des communications
- Direction des avantages sociaux
- Direction de l'approvisionnement
- Direction de la formation professionnelle
- Direction de la gestion de la main-d'œuvre
- Direction des ressources humaines et de la transformation
- Direction du service à la clientèle
- Section de la diversité et de l'innovation sociale
- Section de la gestion immobilière



COORDONNATRICE DE SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Enfin, la personne responsable des services aux personnes handicapées est Josée Rochon, chargée de projet, section de la diversité et de l'innovation sociale. Les demandes d'information, les commentaires ou les suggestions sur le plan d'action ou sur les services offerts par la CCQ aux personnes handicapées peuvent lui être directement adressés.

Ses coordonnées sont :

Josée Rochon
Chargée de projet, diversité et Innovation sociale
Commission de la construction du Québec
8485, avenue Christophe-Colomb
Montréal (Québec) H2M 0A7

514 341-7740, poste 6787
Sans frais : 1 877 941-7740

josee.rochon@ccq.org



Dépôt légal Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024
ISBN : 978-2-550-97195-5 (PDF)

